**Personnes reconnues EHS (Electro-hypersensibles) pouvant fournir un certificat médical.**

🡺 **Envoyer à ENEDIS : modèle de courrier fourni par l’association PRIARTEM**

 [**https://www.cjoint.com/c/JGcptWfryVG**](https://www.cjoint.com/c/JGcptWfryVG)

🡺 **Nous vous proposons d’envoyer aussi un courrier à votre syndicat d’énergie**.

**Pourquoi cette action ?** Le syndicat d’énergie du 05, saisi par le collectif anti-LINKY local, a mis en demeure ENEDIS afin qu’elle fasse respecter la jurisprudence en vigueur, c’est-à-dire qu’elle délivre une électricité dépolluée du CPL. Nous devons, nous aussi, faire pression sur nos syndicats d’énergie (SDE).

Communiqué de l’avocat : « les personnes électro-sensibles qui ont des assurances juridiques (maisons par-exemple) doivent pouvoir faire prendre en charge par leurs assurances le coût d’un avocat pour défendre leurs droits face à EDF et au syndicat ».

**Comment s’y prendre ?**

**Pour le Vaucluse :**

1. **Vérifier que votre commune a transféré sa compétence** d’autorité concédante de la distribution publique d’électricité à son syndicat d’énergie (SDE). Sinon, adapter le courrier pour le maire, car c’est la commune qui est alors propriétaire des compteurs et qui a le pouvoir de contrôler ENEDIS.

Liste des communes adhérant au SEV (Syndicat d’Énergie Vauclusien) - les communes en blanc n’adhèrent pas :

[**https://www.cjoint.com/c/JBsnXYMmHeG**](https://www.cjoint.com/c/JBsnXYMmHeG)

1. **Si votre commune adhère au SEV, voici le courrier à envoyer en RAR**:

[**https://www.cjoint.com/c/JByruomQHfG**](https://www.cjoint.com/c/JByruomQHfG)

**Pour les autres départements**:

Envoyer ce courrier à votre SDE après avoir vérifié sur son site que votre commune adhère au syndicat. Sinon, l’adapter pour votre maire :

 [**https://www.cjoint.com/c/JGcpY1HHEPG**](https://www.cjoint.com/c/JGcpY1HHEPG)